

CONSEIL CONSULTATIF DES SENIORS

UN CONSEIL PARTICIPATIF

Penser la ville aujourd'hui, c'est innover en travaillant ensemble, que ce soit avec les habitants, les élus ou encore les techniciens, en s'interrogeant sur chaque initiative afin de s'assurer que les actions seront aussi au bénéfice des aînés. Depuis décembre 2018, la commune de Saint-Chamond a fait le choix de s'entourer d'individus représentatifs pour créer une dynamique transversale et participative en construisant les projets avec les experts d'usage que sont les seniors de la ville. Cette action s'est incarnée dans la mise en place d'un Conseil Consultatif des Seniors, à vocation consultative.

HABITER ET CONSTRURE LA VILLE ENSEMBLE

Le Conseil Consultatif des Seniors permet de mettre en place un calibrage des projets en fonction des besoins et de faire émerger des projets innovants notamment avec l'apport des experts d'usage, c'est-à-dire des personnes âgées. Cette initiative se déroule grâce à des feuilles de routes proposées par le comité de pilotage. Elle est présidée par l'élue en charge. Si la chargée de mission impulse et coordonne toutes les actions, des techniciens de la ville, quant à eux, apportent leurs contributions dans les domaines dans lesquels ils sont qualifiés.

Le plan d'action se construit dans le cadre du travail des commissions thématiques qui émanent du Conseil Consultatif des Seniors. Il s'effectue suivant les préconisations dégagées des différents audits menés sur la ville à partir des huit thématiques du protocole de Vancouver, regroupées en quatre commissions qui sont celle des "bâtiments et espaces publics", celle de "l'habitat transports et mobilité", celle de "l'Autonomie, services et soins" et celle de "culture et loisirs/ participation citoyenne et emploi/lien social et solidarité/ information et communication".

LA COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil est composé lui-même de trois conseils comprenant vingt-quatre sièges. Le collège des usagers « Seniors et Aidants », comporte quatorze représentants de personnes âgées (douze seniors - deux aidants), désignés suite à un appel à candidature diffusé dans le journal municipal (puis tirage au sort des candidatures reçues). La parité hommes/femmes et la représentativité territoriale basée sur le découpage pratiqué par les Conseil Citoyens de Quartiers y sont mises en place. Des conditions sont requises pour se porter candidat : tout citoyen retraité, âgé de plus de 62 ans, habitant Saint-

SAINT- CHAMOND

Ville de Saint-Chamond

Ville adhérente depuis 2019

Saint-Chamond (42)

OBJECTIFS :

- Co-construire la ville avec les habitants les plus âgés.
- Adapter la ville au vieillissement grâce à la participation de tous.
- Créer un outil pérenne de recensement des attentes et besoins des seniors.
- Promouvoir le « vivre ensemble » et la contribution citoyenne active des seniors.

PRATIQUE :

- Mettre en place un appel à candidature.
- Organiser un tirage au sort des candidatures reçues en assurant la parité hommes/femmes et la représentativité territoriale.
- Informer grâce au site de la ville, à la presse et aux affiches.
- Mettre en place le conseil consultatif des seniors avec trois collègues et apports d'experts.

Chamond, sans condition restrictive de nationalité ou d'inscription sur les listes électorales.

Le deuxième collège est celui des personnes qualifiées, il se compose de cinq personnes désignées par le maire. Il s'agit de représentants d'associations, de personnes qualifiées sur une thématique donnée.

Le troisième collège est celui des établissements d'hébergement et des institutions : cinq personnes sont retenues suite à un appel à candidature ou à une invitation, désignées le maire, parmi lesquelles se trouvent des représentants institutionnels, des professionnels de services d'aide à la personne et professionnels de santé.

LES SUITES DE L'ACTION

En vue de la pérennisation de l'action, des réunions périodiques sont proposées. Des réunions par commissions thématiques sont organisées mensuellement. Chacun travaille à partir de la feuille de route émise par le comité de pilotage. Des retours positifs de la part des habitants se sont fait entendre quant à l'initiative et au fait de donner la parole aux seniors qui peuvent ainsi exprimer leurs besoins.



APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la ville de Saint-Chamond, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com